

Droit de recours: oui, mais attention !

Le droit de recours des associations environnementales est essentiel. Mais ces dernières ne doivent pas en abuser. Il n'est pas toujours facile pour l'Etat de suivre en détail tous les projets de développement de notre pays et la collaboration avec les associations permet de faire respecter nos lois votées démocratiquement. Rappelons aussi que la plupart des oppositions viennent des privés et que celles-ci ne sont souvent pas fondées et uniquement basées sur des intérêts personnels.

Ceci dit, on a vu fleurir ces derniers temps des oppositions pas toujours très compréhensibles de la part des associations. Prenons quelques exemples. Pro Natura Jura a fait opposition à la pose d'un mât de mesure pour les chauves-souris à St-Brais (Ju). Ce mât a pour objectif d'étudier la présence et le comportement des chauves-souris. Ces études sont nécessaires lorsque l'on veut implanter un parc éolien. Le motif de l'opposition de Pro Natura ? Je vous le cite: « ... pour mesures incomplètes dans un site de très grande importance pour les chauves-souris ». C'est sûr que si on ne laisse pas les développeurs faire les études nécessaires grâce à ce mât, les mesures seront incomplètes ! L'opposition a été levée par l'autorité compétente, mais le projet a pris plus de 6 mois de retard. Rappelons que les parcs éoliens projetés ne se feront pas tous; par contre, les études environnementales qui auront été réalisées permettront d'enrichir les connaissances des sites sans que cela ait coûté un franc ni à l'Etat ni aux associations.

J'ai eu le plaisir de croiser le directeur suppléant de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du Paysage (FP). Ce dernier m'a demandé de lui donner la position de tous les sites éoliens qui étaient planifiés par les Services Industriels de Genève, pour lesquels je travaille. Sachant que la FP a annoncé clairement être opposée aux éoliennes pour des raisons paysagères, je n'allais pas lui donner le bâton pour nous battre. C'est alors qu'il m'a menacée de faire systématiquement opposition à tous les parcs des SIG car, n'étant pas assez nombreux au sein de la FP pour analyser les dossiers, cette méthode leur permettrait de gagner du temps.

La FP a aussi eu l'honneur de couler un projet solaire porté par la commune de Coffrane (NE). Cela aurait dû être la plus grande centrale solaire de Suisse, implantée sur d'anciennes carrières; mais à cause du recours déposé par la FP, le projet n'a jamais vu le jour. Selon la FP, l'atteinte au paysage était inacceptable ...

Il est évident que ces manières de procéder sont totalement contre-productives pour le droit de recours, qui a permis d'améliorer de nombreux projet et de préserver des endroits magnifiques.

J'ai été de celles et ceux qui ont défendu le droit de recours, et je continuerai à le faire. Mais si les associations ne mettent pas rapidement de l'ordre dans leurs rangs, il deviendra difficile de continuer à les soutenir. L'approvisionnement énergétique du pays est une question prioritaire.

Isabelle Chevalley
députée vert'libérale

Texte paru dans le 24 heures du 26 septembre 2011.